

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que le règlement numéro RCA19-08-4 sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement a été adopté par le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent à sa séance ordinaire du 5 novembre 2019.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour information de toute personne intéressée.

Montréal, le 13 novembre 2019.

Benoit Turenne
Secrétaire du Conseil d'arrondissement

PUBLIC NOTICE

NOTICE is given that by-law number RCA19-08-4 on the treatment of borough council members was adopted by the Saint-Laurent Borough Council at its general meeting of November 5, 2019.

Notice is also given that this by-law is filed at the Citizen's Office, located at 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent and is available for consultation from any interested person.

Montréal, November 13, 2019.

Benoit Turenne
Secretary of the Borough Council